

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 972

présenté par

Mme Yadan, Mme Guichard, Mme Decodts, M. Pont, M. Pellerin, Mme Delpech, M. Giraud,
Mme Berete, M. Guillemard, Mme Chandler, M. Sertin et M. Frei

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« complémentaire »,

insérer les mots :

« l'interdiction d'utiliser le ou les comptes d'accès et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer une peine complémentaire d'interdiction d'utiliser le compte ayant permis de commettre l'infraction.